

Interpellation



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 31.03.09

- 1 AVR. 2009

Compétitivité de l'arboriculture vaudoise Scanné le...

Sur le plan national et international

09 - INT - 217

Au début de cette année, le canton du Valais a soutenu à fonds perdu son arboriculture à hauteur de 10 millions sur 4 ans, en plus des 4 millions déjà versés auparavant. Ce geste a pour but de rendre compétitive cette dernière sur le plan suisse et international. Ainsi, cet appui leur permet d'être à pied d'égalité avec leurs collègues européens.

En ce qui concerne le canton de Vaud, les arboriculteurs assument à 100% leurs investissements qui se montent à frs 60'000.- Ha. De ce fait, ils deviennent de plus en plus vulnérables financièrement, tant au niveau des prix de vente que lors d'une éventuelle entrée dans l'ALEA (accords de libre échange agricole).

Si cette dernière devait être conclue, les branches arboricoles et maraîchères également se retrouveraient dans une situation désastreuse. Sans oublier toute la filière de conditionnement qui, par effet de domino, serait touchée de plein fouet.

Dans notre canton :

- le nombre d'hectares arboricoles est de 780.
- les entreprises actives sont au nombre de 152.
- plus de 250 à 300 personnes travaillent dans le secteur de la production.
- sa filière de conditionnement emploie plus de 150 personnes.
- Le chiffre d'affaire généré par l'ensemble de la branche au niveau cantonal se monte à plus de 135 millions de francs par année.

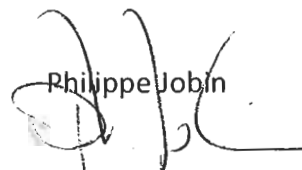
Afin de pérenniser l'arboriculture vaudoise, sa filière et les emplois qui en découlent, ainsi que pour faire face à une concurrence entre cantons et sur le plan international toujours plus déséquilibrée, je pose la question suivante au Conseil d'Etat:

1. Dans quelle mesure, le Conseil d'Etat entrerait-il en matière pour un soutien de l'arboriculture vaudoise sur le même mode que celui adopté chez nos voisins valaisans, ceci afin de conserver la compétitivité de notre secteur aux plans inter-cantonal et international ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Echichens, le 30 mars 2009

Souhaite développer


Philippe Jobin